



Consumer and
Corporate Affairs Canada

Legal Metrology

Consommation
et Corporations Canada

Métrieologie légale

APPROVAL No. - N° D'APPROBATION

S.WA-3212 Rev. 1

MS

AUG 21 1985

NOTICE OF APPROVAL

AVIS D'APPROBATION

Issued by statutory authority of
the Minister of Consumer and Corporate
Affairs under application by:

Accordée en vertu du pouvoir sta-
tutaire du Ministre de Consommation et
Corporations à la demande de:

Fisher Scientific
Division of Allied Canada Inc.
112 Colonnade Road
Nepean, Ontario (K2E 7L6)

for the following devices:

pour les appareils suivants:

DEVICE TYPE /
TYPE D'APPAREIL:

MANUFACTURER /
FABRICANT:

Electronic Top Loading balance/Balance
électronique à chargement sur le
dessus.

Mettler Instruments A.G.
CH-8606 Greifensee, Switzerland

MODEL DESIGNATIONS /
DÉSIGNATIONS DES MODÈLES:

RATING-CAPACITY-RANGE(S) /
CLASSEMENT-CAPACITÉ-ÉTENDUE(S):

PE 160
PE 360
PE 1600
PE 3600
PE 160
PE 360
PE 1600
PE 3600

Capacity/capacité	Delta Range/Echelle Delta
160 g x 0.001 g	----
360 g x 0.01 g	60 g x 0.001 g
1600 g x 0.01 g	----
3600 g x 0.1 g	600 g x 0.01 g
800 ct x 0.01 ct	----
1800 ct x 0.1 ct	300 ct x 0.01 ct
8000 ct x 0.1 ct	----
18000 ct x 1 ct	3000 ct x 0.1 ct

NOTE: This approval applies only to
devices, the design, composition,
construction and performance of which
are, in every material respect,
identical to that described in the
information submitted and are typified
by the sample(s) submitted by the
applicant for evaluation for approval
in accordance with sections 14 and 15
of the Weights and Measures
Regulations. The following is a
summary of salient features only.

REMARQUE: La présente approbation ne
vise que les appareils dont la concep-
tion, la composition, la construction
et le rendement sont identiques, en
tout point, à ceux qui sont décrits
dans la documentation reçue et pour
lesquels des échantillons représenta-
tifs ont été fournis par le requérant
aux fins d'évaluation, conformément aux
articles 14 et 15 du Règlement sur les
poids et mesures. Ce qui suit est une
brève description de leurs principales
caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

These are top loading electronic balances. Weight is sensed using an electromagnetic force compensation principle. All models are fitted with lockable levelling feet and a bullseye level. These balances are fitted with + and - indication to the left of the weight display; when both are off, a zero display indicates that the zero position is accurate to $\pm \frac{1}{4}$ of an increment.

There is only one operator control for these balances which controls, ON/OFF, zero/tare and calibrate.

To switch ON - press bar

To switch OFF - lift bar

To zero - press bar. It operates to full scale capacity.

To tare - press bar. It operates to full scale capacity.

Blanking for over capacity is indicated by a series of flat bars on the weight display.

As these balances have one display only, they must be labelled with instructions that state "THIS BALANCE MUST BE LOCATED SO THAT THE WEIGHT DISPLAY IS VISIBLE TO ALL PARTIES OF ANY TRADE TRANSACTION" (or words to that effect).

These balances must be installed on a solid, stable surface free from vibration and in an environment free from air currents.

Zero is allowed to exceed 4% of capacity.

Tare is allowed without identification and visual confirmation that the tare mode is operating.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Il s'agit de balances électroniques à plateau en tête. Le poids est détecté suivant le principe de la compensation par force électromagnétique. Tous les modèles sont munis d'un dispositif à blocage automatique de mise de niveau et d'un indicateur du niveau du centre. Les signes + et - apparaissent à la gauche de l'indicateur. Lorsque ces deux signes ne sont pas affichés, une indication de zéro signifie que la position du zéro est précise à $\pm \frac{1}{4}$ d'échelon.

Ces balances ne comportent qu'une commande destinée au préposé, laquelle assure les fonctions de mise en marche et d'arrêt, de remise à zéro/tarage et étalonnages.

Pour la mise en marche - appuyer sur la barre

Pour l'arrêt - lever la barre

Pour la remise à zéro - appuyer sur la barre. Fonctionne jusqu'à la portée maximale.

Pour le tarage - appuyer sur la barre. Fonctionne jusqu'à la portée maximale.

Les surcharges sont indiquées à l'aide d'une série de barres horizontales apparaissant sur l'indicateur pondéral.

Etant donné que ces balances ne comportent qu'un indicateur, elles doivent porter le marquage suivant: "LA BALANCE DOIT ETRE INSTALLEE DE MANIERE QUE L'AFFICHAGE DU POIDS PUISSE ETRE VU PAR TOUS LES INTERESSES LORS DE TOUTE OPERATION" (ou quelque chose d'analogue).

Les présentes balances doivent être installées sur une surface solide et stable non exposée aux vibrations et aux courants d'air.

Zéro peut excéder 4% de la capacité.

La tare peut ne pas être identifiée et il n'y a pas d'indication visuelle confirmant l'utilisation du mode tare.

SUMMARY DESCRIPTION: Continued

Note: *Delta Range - this is a mode that increases the increment by a factor of 10 and reduces capacity.

PE models with a Delta Display whereby the last decimal place is blanked out on initial application of weight but as the weight settles it re-appears. This function speeds up the weighing cycle.

Application - For exclusive use in weighing precious metals and other commodities of comparable value.

This Notice of Approval supersedes Notice of Approval S.WA-3212 dated October 15, 1984 and its addendum S.WA-3212 Add. 1 dated May 21, 1985.

DESCRIPTION SOMMAIRE: Suite

Remarque: *Echelle delta - Il s'agit d'un mode qui accroît l'échelon par un coefficient de 10 et réduit la capacité.

Les modèles PE comportent un indicateur delta qui assure le non affichage de la dernière décimale lors de l'application initiale du poids et l'affichage de cette décimale une fois que le poids s'est stabilisé. Cette fonction permet d'accélérer le cycle de pesage.

Utilisation - Ces balances ne sont utilisées que pour peser les métaux précieux et d'autres marchandises de valeur comparable.

Le présent avis d'approbation remplace l'avis d'approbation S.WA-3212 en date du 15 octobre 1984 ainsi que l'addendum S.WA-3212 Add. 1 en date du 21 mai 1985.

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein having been evaluated in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, approval is hereby granted pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

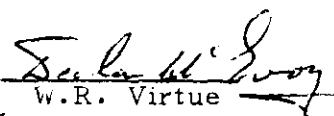
The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, and certification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and certification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement des types d'appareils identifiés ci-dessus ayant fait l'objet d'une évaluation aux fins d'approbation conformément aux Règlements et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, une approbation est accordée par les présentes en application du paragraphe 3(1) de ladite loi.

Le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des appareils sont soumis à l'inspection conformément aux Règlements et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, et doivent être certifiés conformes en sus d'être approuvés par les présentes. Toute demande de renseignements sur l'inspection et la certification de conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada. Les exigences de marquage sont définies dans les articles allant de 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement.

Chief
Legal Metrology Laboratories

for. 
W.R. Virtue
Chief

AUG 2 1955

Laboratoires de la Métrologie légale

File Number / Numéro de dossier:
O6922-M579

